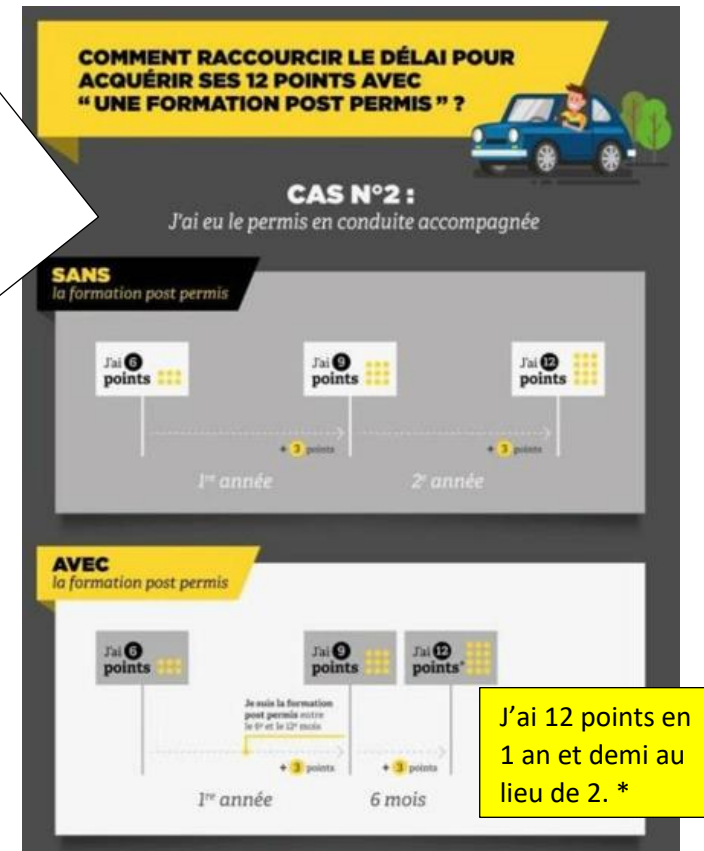
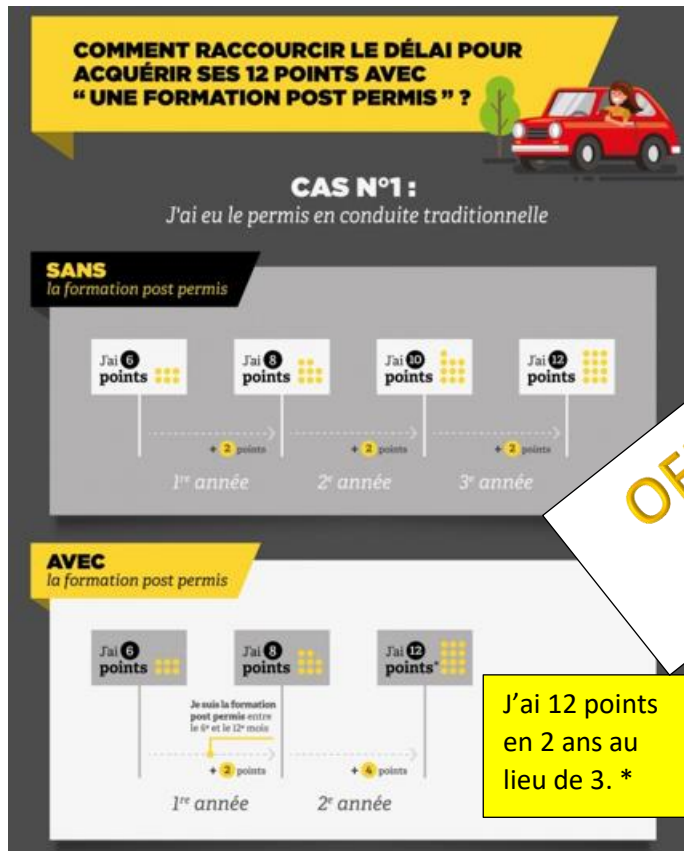


LES FORMATIONS POST PERMIS

Jeunes conducteurs : vous pouvez réduire votre période probatoire !

À partir du 1er janvier 2019, les jeunes conducteurs qui le souhaitent, pourront suivre une formation de 7 h entre 6 mois et 1 an après l'obtention de leur permis. Outre le fait de leur offrir une piqûre de rappel en matière de sécurité routière, cette formation leur permettra surtout de réduire de 6 mois à 1 an leur période probatoire.



OFFRE A VENIR CHEZ
AUTOMOTION

*A condition de ne commettre aucune infraction donnant lieu à retrait de point.

Voir : <https://www.auto-ecole-castelnau.fr/nos-permis/>